

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20328**

Intitulé

Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Lycée des métiers de la première transformation du bois

Proviseur

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent polyvalent en centre thermal et/ou en centre de bien-être exerce dans les établissements de thermalisme, de thalassothérapie, balnéothérapie et spas. Appelé plus communément agent thermal ou hydro-praticien, ce professionnel exécute les prestations en hydrothérapie, sous l'autorité et la responsabilité de la direction et du responsable du service. Il a recours à l'eau sous sa forme gazeuse ou liquide et à des températures différentes, pour le traitement de ses patients et pour favoriser leur bien-être.

L'agent thermal doit avoir le sens du contact et être l'écoute. Il possède des connaissances, en anatomie, pathologie et gestion des risques infectieux. Il doit avoir également une bonne résistance physique.

Ses missions sont :

- Accueillir le client, l'informer, lui expliquer le déroulement de la prestation
- Réaliser les prestations thermales prescrites par le médecin ou tout type de prestations en hydrothérapie dans le respect des protocoles propres à chaque établissement
- Accompagner le client tout au long de la prestation, veiller au bien-être et au confort de la personne
- Assurer les techniques d'entretien des locaux, des équipements et du matériel dans le respect des normes et règles d'hygiène

Dans la mise en oeuvre, l'agent thermal assure les activités suivantes :

- la prise en charge du client, l'établissement du planning,
- le contrôle de la prescription et du planning de passage, l'installation du bénéficiaire, l'information sur le déroulement et les effets du traitement
- la réalisation de prestations ; en Rhumatologie : douche au jet, douche sous-marine, illutation de boue, bains, étuves, bain de boue local, sauna, hammam, piscine, vapeurs dirigées, douche ; en Voies Respiratoires : cure de boisson, gargarisme, bain nasal, irrigation nasale, nébulisation, pulvérisation, aérosols, humage, pédiluve, hydrothérapie buccale, irrigation nasale avec sonde rétro nasale
- la réalisation de prestations de bien-être et de remise en forme : douche au jet, douche sous-marine, application de boue, enveloppements d'algue, bains, sauna, hammam...
- la communication dans toutes les situations de travail ;

la discrétion professionnelle, la transmission des informations à caractère professionnel. Dans toutes ces activités, l'agent thermal exécute les prestations dans le respect des protocoles de l'établissement et conformément aux règles d'hygiène, de maîtrise des risques, de sécurité et de respect de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les stations thermales

- Les centres de thalassothérapie
- Les centres de balnéothérapie, de maintien et de remise en forme
- Les établissements proposant des produits de bien-être et de remise en forme : les spas, les chaînes hôtelières, les centres de vacances, les centres de convalescence...

Les emplois sont : agent thermal, agent hydrothermal, agent en hydrothérapie hydrothérapeute, Hydrotechnicien, hydropraticien, doucheur, baigneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1203 : Hydrothérapie

Réglementation d'activités :

formation au SST et au PRAP 2S : Ces modules sont intégrés à la formation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

A partir des quatre pôles de compétences que sont l'accueil du client/curiste, l'organisation du poste de travail, la réalisation des

techniques de prestations et l'entretien du poste, des mises en situation sont construites afin de permettre à chaque stagiaire de démontrer l'acquisition des compétences exigées par le métier. Les compétences transversales sur l'hygiène et la sécurité constituent le fil rouge des différentes évaluations. La difficulté du métier réside dans la prise en charge de personnes dont les motivations peuvent être très différentes mais qui doivent trouver dans le service rendu les prestations qu'elles attendent en fonction des options choisies. Les mises en situations organisées tout au long de la formation seront complétées par une synthèse du métier réalisée à partir des stages professionnels, synthèse qui fera l'objet d'un compte rendu oral.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est constitué de 4 personnes : · 1 Directeur d'établissement thermal · 1 représentant de la profession, salarié · 2 formateurs ou professeurs représentants de l'équipe pédagogique
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent polyvalent en centre thermal et/ou en centre de bien-être" avec effet au 02 février 2014, jusqu'au 29 novembre 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lp-bois-montauban-luchon>

<http://www.greta-comminges.ac-toulouse.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lycée des métiers de la première transformation du bois : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Montauban de Luchon]

LP- Lycée des Métiers de la Première transformation du Bois
Avenue du Bois Chantant
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

LP- Lycée des Métiers de la Première transformation du Bois
Avenue du Bois Chantant
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Greta du Comminges
44 rue Thalazac
31800 St Gaudens

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être